



Association sans but lucratif - Enseignement secondaire

Place Jean Vander Elst, 25 - 1180 Bruxelles
Tél : 02/345.46.26 - Fax : 02/345.42.50

Avenue Fontaine Vanderstraeten, 11 - 1190 Bruxelles
Tél : 02/344.44.10 - Fax : 02/345.12.55

Uccle, le 4 septembre 2018

Chers Parents,

En ce début septembre, vos enfants ont repris le chemin de l'Institut ou le découvrent pour la première fois. Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez.

Toutes les informations indispensables au bon fonctionnement de cette année scolaire se trouvent consignées dans l'agenda que l'élève a reçu le premier jour. Nous vous invitons à le consulter régulièrement. Vous y trouverez, entre autres, le règlement d'ordre intérieur ainsi que le règlement des études. Nous vous demandons de les lire attentivement et de les signer. L'agenda est également l'outil de communication privilégié pour vous adresser aux professeurs ou à l'équipe éducative.

Ce début d'année scolaire est pour nous l'occasion de vous adresser ces quelques rappels.

1. Présence et ponctualité

La place d'un élève est à l'école et nous insistons sur la présence assidue de votre enfant. En cas de force majeure, nous vous demandons de prévenir l'école au plus vite.

Pour le site d'Uccle : 02/345.46.26 poste 1

Pour le site de Forest : 02/344.44.10 poste 1

Toute absence devra être justifiée dans les délais définis par le R.O.I. et les motifs (y compris pour le cours d'éducation physique) seront rédigés sur les billets prévus à cet effet dans l'agenda.

La ponctualité, quant à elle, est essentielle pour le bon fonctionnement des classes et les retards répétés font l'objet de sanctions. Nous vous demandons d'être attentifs à ce que votre enfant se présente à l'heure. Nous vous rappelons que les cours commencent en règle générale à 8h10.

2. Tenue vestimentaire

Nous attendons de vos enfants qu'ils portent une tenue sobre, classique et décente (les tenues de type sportif et militaire, les tenues de soirée, les shorts, les pantalons troués ou déchirés, les mini-jupes, les mini T-shirt, les longues jupes et robes, les piercings voyants, ne sont pas autorisés...).

3. Conservation des documents scolaires

Avant de délivrer le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS), la Fédération Wallonie Bruxelles se réserve le droit de contrôler tous les documents relatifs à chacune des années scolaires des élèves. Tous les cahiers, journaux de classe, évaluations de l'année, travaux écrits, devoirs, etc.. sont donc à conserver par les élèves sous leur propre responsabilité jusqu'à la fin de l'année scolaire qui suit l'obtention du CESS. En cas de contrôle, si les documents ne sont pas en ordre, cela peut entraîner le refus de l'homologation du diplôme de votre enfant.

Dans ce dossier de rentrée, vous trouverez les informations importantes de cette rentrée ainsi que le document d'intentions pédagogiques du cours d'éducation physique.

Les documents suivants complétés sont à remettre au plus vite au titulaire :

- Circulaire 3 (talon)
- Circulaire 4
- Fiche médicale

Le talon concernant l'éducation physique est à remettre directement au professeur concerné.

S'il vous reste des questions, tout au long de l'année, n'hésitez pas à consulter notre site internet www.isv.be ou à contacter le secrétariat des élèves au 02/345.46.26 poste 2.

Nous souhaitons à vos enfants une année scolaire 2018-2019 à la hauteur de leurs espérances et de leur investissement et nous nous réjouissons de vous rencontrer lors de la réunion des parents de septembre.

Gaëlle Cario
Directrice



Christine Delmelle
Sous-Directrice



Sarah Roger
CPE

